

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
12 novembre 2020**

Présidence : Mme Laetitia Jaccard Gaspar

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 631/20, amendé, relatif à l'installation d'un système de vidéosurveillance sur la Commune, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le territoire communal selon le préavis n° 631/20
- Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 50'000.00, le compte n° 9149.05 est ouvert au bilan à cet effet.
- Article trois : de porter au budget les charges de locations annuelles ainsi que le remboursement de l'ASIGE pour les installations qui la concernent.
- Article quatre : de financer cet investissement par la trésorerie courante
- Article cinq : d'amortir cet investissement, après déduction de la participation de l'ASIGE, par le compte n° 610.331, sur une durée maximale de 5 ans, la première fois au budget 2021.
- Amendement (rajout de l'article 6) :
- Article six : Avant le terme du contrat, la Municipalité publie et communique un rapport d'évaluation sur la pertinence et l'impact des installations de vidéosurveillance.

Ainsi délibéré en séance du 12 novembre 2020.

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich